

Département du Haut-Rhin

COMMUNE DE BANTZENHEIM

-----

**PROCES - VERBAL**

de la séance du conseil municipal du **LUNDI 23 OCTOBRE 2023 à 19h00**

-----

Le lundi 23 octobre deux mille vingt-trois à dix neuf heures, le conseil municipal de Bantzenheim s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Roland ONIMUS.

Membres présents :

Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT, Edith ZANINETTI, Frédéric BRENDER, Martine LUTHRINGER, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Linda MANA, Céline MIEHE, Daniel GODINAT, Claire RADZUWEIT, Erika HELM-KUPPEK, Bernard RAILLARD

Membres excusés :

Anne DABRY procuration à Céline MIEHE  
Jean-Luc LINDECKER procuration à Pierre REMY

Membre non excusé :

Guillaume SEVIN

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire propose d'observer une minute de silence en mémoire de M. Dominique BERNARD assassiné lâchement à Arras. Il a également une pensée pour toutes les victimes d'Israël et la Bande de Gaza.

M. Roland ONIMUS, Maire, ouvre la séance du conseil municipal régulièrement convoqué en date du 19 octobre 2023.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 19 septembre 2023
3. Délégation de pouvoir au Maire
4. Projet de création d'une chambre funéraire à Bantzenheim
5. Demande de Permis Exclusif de Recherche (PER) de gites géothermiques et de mines de lithium sur le Haut-Rhin
6. Modification du périmètre de TEA : adhésion de la Communauté de Communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim
7. Réaménagement de la médiathèque
8. Jumelage / Marché de Noël de Gontaud – Prise en charge des frais de déplacement
9. Répartition des crédits de l'article 6232 – Réception / Fête et cérémonies
10. Fixation des tarifs de la médiathèque
11. Demande de subvention – Projet Réveillon(s) – Association André SEVIN
12. Nomination des rues du lotissement NEOLIA
13. Adoption des nouveaux statuts et règlement intérieur de la SPLEA
14. Renouvellement des baux de chasse – Agrément des candidatures et conventions
15. Refacturation des frais liés à la chasse communale
16. Acte de mainlevée du droit à la résolution
17. Délégation de signature : information
18. Informations communiquées par les Adjoints
19. Divers

**POINT N° 1**  
**Désignation du secrétaire de séance**

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule, dans son article L.2141-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que le conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune des séances.

Afin de faciliter la rédaction des procès-verbaux de séance il est proposé de désigner Mme Vanessa MEYER.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.**

**POINT N° 2**  
**Approbation du procès-verbal du 19 septembre 2023**

M. Roland ONIMUS, Maire, rappelle qu'un exemplaire a été transmis à tous les conseillers.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation approuve le procès-verbal du 19 septembre 2023.**

**POINT N° 3**  
**Délégation de pouvoir au Maire**

Mme Edith ZANINETTI, adjointe au Maire, informe que la Préfecture souhaite que des précisions soient apportées à la délibération du 26/05/2020.

*« s'agissant des délégations de pouvoir au maire, les points 15° - droit de préemption - et 16° - actions en justice - doivent être précisés conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du CGCT qui dispose qu'il appartient au conseil municipal de fixer les limites ou conditions aux délégations. Si le conseil municipal ne souhaite pas fixer de limites ou conditions, la délibération doit le mentionner expressément.*

*Aussi, afin d'assurer la sécurité juridique des décisions prises sur le fondement de l'article L.2122-22 du CGCT, il nous est recommandé d'inviter le conseil municipal à modifier sa délibération en conséquence.*

Il est proposé de reprendre la délibération du 26/05/2020 et de compléter les articles 15° et 16°.

Il est proposé de déléguer les décisions suivantes :

Article 1 : Liste des délégations

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer sans aucune limite ni condition l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, sans aucune limite ni condition, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 euros.

Article 2 : Conformément à l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les compétences déléguées par le Conseil Municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

Article 3 : Le Maire rendra compte des décisions prises dans le cadre de ces délégations à chaque conseil municipal.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour et 2 abstentions (Jean-Marc PILOT, Roland ONIMUS) :**

- **approuve les délégations accordées au Maire selon la liste ci-dessus.**

**POINT N° 4**  
**Projet de création d'une chambre funéraire**

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que par courrier daté du 20 septembre 2023 et reçu en mairie le 25 septembre dernier, le Préfet du Haut-Rhin sollicite la commune pour connaître l'avis du conseil municipal concernant un projet de création d'une chambre funéraire.

La société dénommée « *SCI DES DEUX VALLEES* », représentée par son gérant Monsieur Alain HOFFARTH et dont le siège social est situé 41, rue des Violettes à SAUSHEIM (68390), a déposé auprès du préfet un dossier de demande de création d'une chambre funéraire à bâtir sur un terrain nu d'environ 22,2 ares situé rue des Deux Rives (zone d'activités) à BANTZENHEIM (68490) et constitué de deux parcelles mitoyennes (lots 11 et 12) cadastrées respectivement section 34/276-277.

Le projet consiste en la création d'un espace funéraire à savoir une chambre funéraire et une salle de cérémonie.

Cet ensemble funéraire, d'une surface totale de 446,08 m<sup>2</sup>, est constitué d'un seul niveau et est divisé de la manière suivante :

**Pour la partie publique :**

- Un espace d'accueil et de circulation de 50,14 m<sup>2</sup> ;
- Salons de présentation au nombre de 3 : 1 salon de 31,12 m<sup>2</sup>, 1 de 23,45 m<sup>2</sup> et 1 de 25,22 m<sup>2</sup> ;
- Une salle de cérémonie de 153,68 m<sup>2</sup> soit une capacité de 115 personnes ;
- 1 WC H + 1 WC H PMR pour une surface totale de 11,41 m<sup>2</sup> et 1 WC F + 1 WC F PMR pour une surface totale de 11,47 m<sup>2</sup>.

**Horaires d'ouverture :**

Les salons funéraires seront accessibles aux familles par digicode 7j/7.

**Pour la partie technique :**

- Une salle technique de préparation des corps de 45,61 m<sup>2</sup> ;
- 11 cases réfrigérées dont 5 pouvant être en froid négatif ;
- un vestiaire avec douche pour le personnel technique de 7,27 m<sup>2</sup> ;
- un WC pour le personnel de technique de 1,88 m<sup>2</sup> ;
- un garage technique de 47,65 m<sup>2</sup> avec un local TGBT de 3,89 m<sup>2</sup> ;
- un couloir technique de 17,99 m<sup>2</sup>.

L'ensemble du bâtiment est équipé d'une alarme générale avec signal sonore et flash lumineux dans les WC PMR.

Parkings - Visiteurs : 17 places de parking dont 2 places pour les personnes à mobilité réduite.

Parkings - Personnels : 3 places de parking dont 1 PMR.

Bilan prévisionnel d'activité : 150 corps par an.

Date envisagée de l'ouverture au public : premier trimestre 2025.

La création de cette chambre funéraire est soumise à autorisation préfectorale après recueil de l'avis du conseil municipal de Bantzenheim et celui du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :**

- émet un avis favorable au projet de création d'une chambre funéraire à Bantzenheim.

**POINT N° 5**  
**Demandes de Permis Exclusif de Recherche (PER)**  
**de gîtes géothermiques et de mines de lithium sur le Haut-Rhin**

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que par courrier daté du 12 septembre 2023 et reçu en mairie le 25 septembre dernier, le Préfet du Haut-Rhin sollicite la commune pour connaître l'avis du conseil municipal concernant un projet de la Société Vulcan Energie France. Cet avis doit être communiqué dans un délai de 30 jours à réception du courrier.

La Société Vulcan Energie France a sollicité l'octroi, pour une durée de 5 ans d'un permis exclusif de recherche de gîtes géothermiques dit « Kachelhoffa » et d'un permis exclusif de recherche de mines de lithium et toutes autres substances connexes dit « Kachelhoffa minéral ».

Le périmètre sollicité pour chacun de ces deux permis est identique et se situe intégralement dans le département du Haut-Rhin. Il couvre une superficie d'environ 480 km<sup>2</sup> incluant 42 communes du territoire dont le ban communal de Bantzenheim.

Même si les deux procédures sont indépendantes l'une de l'autre et régies par des textes propres, les projets sont néanmoins intimement liés dans la mesure où Vulcan Energie France envisage de valoriser le même fluide géothermal pour en extraire à la fois des calories (chaleur) et du lithium géothermal.

Il est ainsi demandé aux conseils municipaux d'émettre un avis sur le permis exclusif de recherche de gîtes géothermiques dit « Kachelhoffa » et les contraintes existant au sein du périmètre sollicité qui seraient de nature à affecter la délivrance de la demande de titre du permis exclusif de recherche. Le conseil municipal n'a pas à émettre d'avis pour la partie « Kachelhoffa minéral » puisque le Décret n°2006-648 ne le prévoit pas.

Le dossier a été évoqué et débattu en présence de Monsieur le Sous-Préfet lors du dernier bureau de la m2A. Les maires présents lors de ce bureau ont émis à la quasi-unanimité un avis défavorable pour plusieurs raisons :

- Le manque d'informations des services de l'État et de la Société Vulcan Energie France alors que la demande a été déposée depuis le 27 février 2023 auprès des services de l'État ;
- Le manque de délai suffisant pour permettre aux communes de donner un avis ;
- La transmission d'informations contradictoires sur la procédure : les communes réellement concernées et le planning prévisionnel de la procédure ne sont pas clairs entre les annonces de la Société et les deux dossiers d'EPR ;
- Le manque d'informations concernant la participation du public par voie électronique, ses modalités, sa temporalité.

La localisation du gisement géothermal se réalise à l'aide d'une multitude de techniques dont la pose de capteurs sur les sols et le passage de camions vibreurs. Le camion vibreur circule dans les rues et provoque des vibrations répétées équivalentes à celles d'un marteau piqueur, l'espace de 10 à 20 secondes avant de se déplacer. L'enregistrement des données résultant du passage du camion vibreur permet d'obtenir des renseignements sur le potentiel géologique du terrain.

A l'ensemble des remarques ci-dessus, se rajoutent les risques mentionnés dans le Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui sont à prendre en considération, à savoir les risques : d'inondations, sismiques, transport de matières dangereuses, industriels.

**M. Bernard RAILLARD** informe que les vibrations sur le sol risquent d'impacter les maisons par l'apparition de fissures et que les forages pourraient toucher la plaque tectonique. Ces derniers vont de plus engendrer de multiples trous dans le paysage.

**M. Pierre REMY** précise que les études menées sur le sous-sol ne lui posent aucun problème, mais cela s'avèrera plus compliqué lorsqu'il faudra prendre une décision sur l'exploitation de ces sous-sols vu les risques. De mauvaises décisions d'exploitation pourraient entraîner de très gros problèmes

(Exemple : Staufen en Allemagne). La nappe phréatique pourrait être mise en cause par des opérations hasardeuses.

La plupart des communes se sont opposées à ce projet d'étude par principe, car devoir lire 1800 pages en 3 semaines avec moult détails techniques est une chose totalement aberrante et il est scandaleux de nous avoir imposé une prise de décision aussi rapidement.

**M. Frédéric BRENDER** rajoute que cette demande de statuer et de rendre un avis sur ce projet et un tel document, dans un délai aussi restreint, est pour le moins une plaisanterie, voire une gabegie. Ce dossier aurait dû nous parvenir avant l'été pour pouvoir en statuer au mois d'octobre. D'emblée, et par principe, sa réponse sera négative.

**M. Jean-Marc PILOT** trouve scandaleux la façon dont a été amenée la chose, c'est-à-dire par une clé USB envoyée par La Poste, sans AR, ni autre, comme quelque chose qui a été fait à la va-vite et son ressenti est que peu importe les réponses apportées, négatives ou positives, il est fort probable que ce projet voie le jour tout de même. Il est donc important d'en prendre conscience et de commencer à expliquer aux gens ce à quoi ils doivent s'attendre, même en cas d'avis négatif de la commune.

**Mme Linda MANA** rejoint à la fois le point de vue de M. Bernard RAILLARD par rapport aux conséquences éventuelles, visibles ou non, à court, moyen ou long terme, sans compter les désagréments liés aux résonances et aux bruits, et celui de M. Pierre REMY par rapport aux suites occasionnées par la phase d'exploitation. Elle se prononce également pour une réponse négative.

**M. Bernard RAILLARD** réitère ses craintes quant à une possible pollution de la nappe phréatique. Il doute que cette société prenne en charge un rétablissement de la nappe en cas de problème. Les risques sont trop importants.

**M. Thierry SALTZMANN** pense qu'il ne sera pas aussi facile de forer, la nappe phréatique représente un bien commun, il serait étonné qu'on propose ces choses là dans un secteur comprenant autant de risques.

**M. Jean-Marc PILOT** rebondit sur la réflexion de M. Thierry SALTZMANN et se montre extrêmement dubitatif par rapport à la confiance qu'il accorde quant à la retenue prudente que pourrait avoir cette société pour préserver les biens communs, vu que le site de « Stocamine » tend à nous prouver tout le contraire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- informe que le délai d'un mois, pour émettre un avis sur le PERG, accompagné de documents de plus de 1800 pages d'explications scientifiques inaccessibles pour un public non averti, ne permet pas une lecture compréhensible, objective et raisonnée du projet ;
- émet un avis défavorable à la demande d'un Permis Exclusif de Recherche (PER) de gîtes géothermiques dit « Kachelhoffa » sur le ban communal de Bantzenheim ;
- prend acte que la Commune ne peut s'opposer à la demande d'un Permis Exclusif de Recherche (PER) de mines de lithium et toutes autres substances connexes dit « Kachelhoffa minéral », dont la délivrance ne relève pas de ses attributions, mais que le Conseil Municipal se prononce néanmoins contre cette autorisation ;
- demande une concertation préalable de toutes les communes concernées avec des explications détaillées notamment sur les objectifs réels du projet ;
- demande la production de garanties données par la Société et par l'État aux communes et à leurs habitants en cas de provocation de risques sismiques par le forage final prévu à terme et cela dès la première phase de recherche de gîtes géothermiques.

**POINT N° 6**

**Adhésion de la Communauté de Communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim à Territoire d'Energie Alsace (TEA)**

M. Jean-Marc PILOT, adjoint au Maire, informe que :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-18 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Sélestat du 24 juillet 2023 demandant l'adhésion à TEA pour la compétence « électricité » ;
- Vu** les délibérations des communes de :
- Boofzheim (67) par délibération du 28 novembre 2022
  - Daubensand (67) par délibération du 15 novembre 2022
  - Diebolsheim (67) par délibération du 28 novembre 2022
  - Friesenheim (67) par délibération du 17 novembre 2022
  - Herbsheim (67) par délibération du 6 février 2023
  - Kogenheim (67) par délibération du 8 décembre 2022
  - Rhinau (67) par délibération du 21 novembre 2022
  - Rossfeld (67) par délibération du 21 novembre 2022
  - Sermersheim (67) par délibération du 27 octobre 2022
  - Witternheim (67) par délibération du 23 janvier 2023
- demandant leur adhésion à TEA pour la compétence « électricité » ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical du 19 septembre 2023 donnant son accord à l'adhésion des communes listées ci-dessus et de la Communauté de Communes de Sélestat dès lors que les communes membres de cette dernière en auront approuvé le principe dans les conditions de majorité requises ;

**Considérant** qu'il est de l'intérêt des parties que la Communauté de Communes de Sélestat et les 10 communes listées plus-haut adhèrent à TEA afin de lui transférer leur compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;

**Considérant** que le Comité Syndical a accepté par délibération du 19 septembre 2023, l'extension du périmètre de TEA à la Communauté de Communes de Sélestat et aux communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim ;

M. Jean-Marc PILOT, Adjoint au Maire, propose au Conseil municipal d'approuver l'adhésion à TEA de la Communauté de Communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :**

- émet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim ;
- demande à Madame la Préfète du Bas-Rhin et Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant le périmètre de TEA.



**POINT N° 7**  
**Réaménagement de la médiathèque**

M. Jean-Marc PILOT, adjoint au Maire, informe que les membres du conseil ont été destinataires du compte rendu de la Bibliothèque d'Alsace qui a été joint à l'ODJ.

Le projet de regroupement des médiathèques a été discuté et le conseil en a été informé le 9 mai 2023. La Bibliothèque d'Alsace a émis un avis favorable au projet de regroupement des deux médiathèques, et pour progresser dans ce projet, un avis qui ne fera pas partie d'une délibération est demandé aux membres du conseil pour savoir si tout le monde est d'accord pour ce regroupement.

Les points positifs ont été abordés sur le compte rendu de la Bibliothèque d'Alsace et nous avons tout intérêt à les regrouper.

**M. Dominique RUEFF** demande si la place sera suffisante pour y rassembler tous les documents.

**M. Jean-Marc PILOT** informe qu'un « désherbage » est en train de s'effectuer. C'est un terme technique utilisé pour dire qu'on retire tous les documents qui ne peuvent plus être présentés au public. Les CD et les DVD vont être amenés à diminuer aussi. La question a été posée à la Bibliothèque d'Alsace, dont les responsables sont venus sur site, ont vu les documents là-bas et la possibilité de transfert ici. Ils nous ont assuré qu'il y a largement de quoi faire. Ils ont proposé aussi une aide de réaménagement car ils pensent qu'actuellement elle est trop concentrée, trop dense, et qu'il faut ouvrir un peu en laissant entrer de la lumière. Il n'y aura pas forcément de gros travaux, mais des choses à repenser. C'est une bibliothèque qui a vécu dans son temps et qui doit évoluer. La baisse de fréquentation de ces dernières années tend à nous le prouver ; Il est temps de réfléchir à autre chose, c'est le moment ou jamais, comme évoqué avec la bibliothécaire.

**M. Bernard RAILLARD** se questionne par rapport aux nuisances auditives sur un lieu de travail.

**M. Jean-Marc PILOT** informe que c'est déjà le cas, mais c'est une médiathèque qui doit vivre. Les enfants qu'on entend arriver font du bruit, mais il est très rapidement résorbé.

**M. Bernard RAILLARD** se demande également à quoi vont servir les bâtiments qui abritaient cette bibliothèque et s'ils vont être désertés.

**M. Jean-Marc PILOT** répond qu'aucun bâtiment à Bantzenheim n'est déserté. Il faut bien sûr réfléchir au devenir de ce lieu. À l'heure actuelle on ne peut pas utiliser le 1<sup>er</sup> étage, les plafonds sont plus bas et l'accessibilité PMR n'est pas possible, mais cette réflexion sera menée dans un second temps.

**Mme Linda MANA** réitère les propos qu'elle a tenus lors de la commission culture, à savoir son interrogation sur l'espace qui pourra être proposé. Elle a du mal à imaginer une circulation aisée des visiteurs. L'accessibilité PMR et l'issue de secours pourront-elles être mises en place ? Elle regrette également le délaissement de ce beau bâtiment.

**M. Jean-Marc PILOT** réitère que le bâtiment ne sera pas abandonné. Il ne s'agit que de la partie médiathèque. Le rassemblement des deux entités nous simplifiera la vie ainsi que celle des gens qui y travaillent.

Il s'est également posé la question par rapport à l'espace. Conseillés par la Bibliothèque d'Alsace, ils nous garantissent qu'il y aura largement de quoi faire. Pour la partie technique, comme l'accès PMR qui est déjà problématique à l'heure actuelle, il est proposé de confier une étude à l'ADAUHR ou un autre organisme. De prime abord cela devait se faire l'année prochaine lors des vacances, mais avec le recul et les discussions menées avec tout le monde, cela ne pourra pas se faire à ce rythme là. Il faut réfléchir correctement à tout cela et pour ce faire il vaut mieux confier cette étude à l'ADAUHR ou à l'AFUT qui ont déjà travaillé sur des réaménagements de bibliothèques. Il propose de prendre l'attache de l'ADAUHR qui proposera des solutions qui seront à valider ou non en conseil.

**Mme Edith ZANINETTI** préconise plutôt de passer par un professionnel du bâtiment, un architecte ou un maître d'œuvre, pour la sortie de secours ou autre, plus à même de gérer ce genre de problème, sans passer par l'ADAUHR d'abord, qui selon elle, intervient plus au niveau de l'organisation et des méthodes.

**M. Jean-Marc PILOT** indique qu'il est, avant tout, essentiel et primordial de se faire aider par des gens dont la compétence et le métier nous apporteront des conseils et des solutions. Il souhaite avoir l'avis des membres du conseil sur le principe d'acceptation de regroupement de la médiathèque à cet endroit en faisant appel à des professionnels.

**M. Thierry SALTZMANN** pense qu'il faudrait inverser la procédure, soit d'abord étudier si l'espace proposé est adapté et comment on peut l'adapter et se positionner ensuite si la volonté est toujours là.

**M. Jean-Marc PILOT** déclare que cette étude a été faite avec la Bibliothèque d'Alsace qui a même détaillé le projet. Ils ont une compétence en réhabilitation de bibliothèques, car ils ont l'habitude des volumes de documents. Ce que nous devons faire effectivement c'est prendre l'appui d'un architecte ou d'un cabinet, et la Bibliothèque d'Alsace peut également venir en aide à cette réhabilitation. Il ne faudrait pas que l'on dise que cela a été décidé à la va-vite. En discutant avec la médiathèque, la Bibliothèque d'Alsace et la commission, il s'est rendu à l'évidence que certains points devaient être revus. Certes l'avancée n'est pas rapide et cela peut donner lieu à des reproches, mais il vaut mieux prendre le temps de bien faire les choses.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour et 2 abstentions (Linda MANA, Bernard RAILLARD) :**

- **émet un avis favorable à la réorganisation de la médiathèque au sous-sol de la mairie.**

**POINT N° 8**  
**Jumelage / Marché de Noël de Gontaud – Prise en charge des frais de déplacement**

Mme Martine LUTHRINGER, adjointe au Maire, informe que dans le cadre du jumelage Bantzenheim – Gontaud-de-Nogaret, chacune des 2 communes tient tous les 2 ans un stand sur le marché de Noël de l'autre commune.

En 2022, Gontaud a participé au marché de Noël de la MJC ainsi qu'au marché de la Saint-Nicolas organisé par la mairie.

Cette année, une délégation de 3 personnes de Bantzenheim se rendra à Gontaud pour proposer les produits de notre région.

Traditionnellement la commune prend en charge les frais de déplacement sur présentation des factures.

Pour 2023, les frais sont estimés à :

- Pour la location du véhicule : 693,86 € (devis septembre 2023)
- Pour les frais d'autoroute : 120,00 € (estimation)
- Pour les frais de carburant : 220,00 € (estimation)

Soit un total estimé à : 1 000 € – 1 100 €

Il est proposé de prendre en charge ces frais comme par le passé.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :**

- **approuve la prise en charge des frais de déplacement ;**
- **dit que les frais seront versés à la MJC de Bantzenheim sur présentation des factures ;**
- **dit que les crédits sont disponibles.**

**POINT N° 9**  
**Répartition des crédits de l'article 6232 – Réception / Fête et cérémonies**

M. le Maire informe que suite aux instructions du SGC de Mulhouse la commune doit prendre une délibération relative aux dépenses imputées au compte 623 « fête et cérémonies ».

Il y a lieu de définir quelles dépenses feront l'objet d'un mandatement pour ce compte.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :**

**- décide de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 623 « fêtes et cérémonies :**

- Dépenses relatives aux cérémonies commémoratives
- Vins d'honneur lors de manifestations associatives ou communales
- Dépenses relatives au carnaval et à la fête d'Halloween
- Dépenses relatives à la Réception des vœux du Maire
- Dépenses de repas « Osterputz »
- Repas annuel des aînés, paniers des aînés
- Repas annuel du Conseil Municipal
- Dépenses relatives aux repas du personnel communal
- Dépenses relatives aux réunions de travail
- Pots de départ et d'arrivée (retraite, mutation...)
- Frais occasionnés par le Marché de Noël / Marché de la Saint Nicolas / Animations
- Grands anniversaires / Noces de mariages
- Cadeaux à remettre lors de mariages / PACS
- Dépenses relatives aux animations de la médiathèque
- Dépenses relatives au bar éphémère
- Dépenses relatives au 14 juillet
- Dépenses relatives au festival météo
- Frais SACEM et SPRE
- Fourniture de coupes et gravures

**POINT N° 10**  
**Fixation des tarifs de la médiathèque**

M. le Maire informe qu'il y a lieu de prendre une délibération afin de fixer les tarifs de la médiathèque :  
Abonnement annuel : 7 euros  
Remboursement de boitier CD : 0,70 cts

Les tarifs restent inchangés depuis 2009.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :**  
- **approuve la fixation des tarifs de la médiathèque comme fixés ci-dessus.**

**POINT N° 11**  
**Demande de subvention – Projet Réveillon(s) – Association André SEVIN**

M. Roland ONIMUS, Maire, informe qu'une demande de subvention a été déposée par l'association André SEVIN. L'association souhaite organiser un grand événement Réveillon(s) en décembre 2023.

Afin de pouvoir organiser cet événement, l'association souhaite une subvention de 15 000 €, correspondant à la location, achat au besoin, mise en place et entretien de l'ensemble des sites d'expositions tout au long de l'événement, se répartissant comme suit : 9 000 € d'achats et locations de matériel, 3 000 € de sous-traitance, 1 000 € d'achats de licences-droits, 2 000 € de transport, assurances, sécurité, divers.

Un concert philharmonique de niveau européen, si la commune le souhaite, aurait un coût supplémentaire de 150 000 €, comprenant les frais divers de l'orchestre (hôtels, TGV, repas), le montage des structures, éclairage, main d'œuvre, location de matériel et instruments, etc.

La demande a été jointe à l'ODJ.

**Mme Edith ZANINETTI** déplore l'absence de M. Guillaume SEVIN car il aurait pu apporter des précisions importantes sur le projet envisagé et la possibilité de le réaliser dans les deux mois proposés. Alors pourquoi ne pas se lancer dans un projet sortant de l'ordinaire à l'instar d'Ottmarsheim où la même somme a été investie. Par contre si la proposition est intéressante, elle émet des réserves par rapport à la réalisation qui semble difficile.

**Mme Erika HELM-KUPPEK** trouve que la somme demandée est très élevée.

**M. Bernard RAILLARD** explique qu'effectivement la somme peut paraître élevée mais qu'il est important de se rendre compte du travail effectué et de la réalisation finale. Il rajoute que le projet a déjà été réalisé dans un laps de temps beaucoup plus court.

**M. Dominique RUEFF** est tombé par hasard sur un site Facebook qui présentait ce programme et qui l'annonçait déjà à la population en surlignant que la proposition devait juste encore être validée par le conseil municipal. Cela ressemble tout de même sérieusement à du chantage exercé sur la commune, chose qu'il n'apprécie guère.

**M. Frédéric BRENDER** pense d'emblée que pour un tel projet il serait utile de se mettre autour d'une table avec M. le Maire et l'un ou l'autre adjoint pour définir clairement les coûts, présenter les devis. Il faudrait rappeler à l'association André Sevin qu'il y a une commune qui organise un marché de la Saint-Nicolas qui serait à même de soutenir et d'intégrer des projets tels que celui-là sans faire de doublon. Il est en tous cas nécessaire de fournir plus de précisions et d'être plus cohérents.

**Mme Claire RADZUWEIT** tient à préciser, même si la dimension n'est pas la même, qu'à Bantzenheim il y a un orchestre qui propose un concert de qualité gratuit et pense que cet événement musical sera déjà soutenu par les habitants. Et contrairement à ce que dit souvent M. Guillaume SEVIN en parlant de Bantzenheim comme d'un village mort, cet orchestre qui répète le vendredi soir pour ce concert collaborera également cette année avec la chorale éphémère. Les événements gratuits sont à soutenir davantage qu'un orchestre philharmonique, sans dénigrer aucunement ce dernier dont il faut reconnaître la grande qualité musicale.

**Mme Erika HELM-KUPPEK** pense que les 15 000 € pourraient être dépensés pour l'amélioration de la décoration du marché de la Saint-Nicolas.

**Mme Edith ZANINETTI** ajoute que de nouvelles décorations de Noël ont déjà été achetées. Le renouvellement est suivi de manière régulière avec le service technique qui s'emploie à assurer la décoration de toutes les rues. Un certain montant a déjà été investi pour une amélioration constante dans ce domaine.

**Mme Linda MANA** tenait à préciser que les propositions de M. Guillaume SEVIN sont tout à fait louables mais clairement démesurées, surtout à une période où beaucoup d'efforts sont faits par d'autres associations qu'il faut privilégier avant tout à l'échelle de notre village. Quand on voit la proposition faite avec le concert philharmonique sans nul doute extraordinaire mais envisageable sur une commune bien plus grande, ou un ensemble de communes, ou lors d'un événement tout à fait exceptionnel.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **émet un avis défavorable au versement des subventions à l'association André SEVIN.**

**POINT N° 12**  
**Nomination des rues du lotissement NEOLIA**

M. Roland ONIMUS, Maire, informe qu'il y a lieu de proposer de nouveaux noms pour le nouveau lotissement NEOLIA de Bantzenheim.

Le plan du lotissement a été joint à l'ODJ.

Proposition de noms :

- Rue des Bleuets
- Rue des Myosotis
- Rue des Champs

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :**

- **décide de nommer les deux rues du nouveau lotissement : rue des Champs (axe principal) et rue des Bleuets.**



**POINT N° 13**  
**Adoption des nouveaux statuts et règlement intérieur de la SPLEA**

M. Jean-Marc PILOT, adjoint au Maire, informe que

La SPLEA est dans le processus de refonte de ses statuts et de son règlement intérieur, refonte qui nécessite, en étape 2 du processus détaillé ci-dessous, une réunion du Comité Technique.

Etape 1 : Les Collectivités doivent approuver, par une délibération préalable de leurs assemblées délibérantes, la modification des statuts de la SPLEA, celle-ci portant principalement sur les 3 points suivants :

- Elargissement de l'objet social de la société ;
- Fluidité dans le fonctionnement de la société,
- Mise à jour des statuts au regard des dernières modifications législatives.

**Concernant l'élargissement de l'objet social**, il répond à une demande de l'assureur de la société et vise principalement à sécuriser cette dernière du point de vue de sa responsabilité civile. Concrètement, cet élargissement permet de couvrir plusieurs activités annexes de la SPL : mise à disposition d'animateurs dans les salles de classe en cas de grève du personnel enseignant ; mise à disposition d'animateurs pour assurer la surveillance dans le bus scolaire dans le cadre du regroupement des communes de Chalampé et Bantzenheim ; accueil d'élèves dans le cadre de mesures de responsabilisation (alternative à une sanction – art. R. 511-13 du code de l'éducation).

**Concernant la fluidité dans le fonctionnement de la société**, les modifications proposées dans les statuts et le règlement intérieur permettent la participation aux séances du conseil d'administration par visioconférence ou télécommunication (permettant d'être comptée dans le quorum exigé de 50 % de présents) et laissent l'initiative au conseil d'administration, dans une logique de responsabilisation, de solliciter un examen préalable des projets qui lui sont présentés par le comité technique. Les modifications proposées permettent également au directeur général de solliciter la réunion du comité technique à chaque fois qu'il le juge utile.

**Concernant la mise à jour des statuts**, il s'agit principalement d'intégrer les dispositions de la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3Ds) qui renforcent le contrôle des entreprises publiques locales en prévoyant notamment que les délibérations de leurs conseils d'administration doivent, sous peine de nullité, être communiquées dans le mois suivant leur adoption au représentant de l'Etat.

Etape 2 : Le Comité technique doit adopter ces projets de nouveaux statuts et règlement intérieur.

Dernière étape : Approbation au CA le 28 novembre puis à l'AG extraordinaire le 14 décembre 2023.

Les projets ont été joints à l'ODJ.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :**

- **décide d'adopter les nouveaux statuts et le règlement intérieur de la SPLEA.**

**POINT N° 14**  
**Renouvellement des baux de Chasse – Agrément des candidatures et conventions**

M. Roland ONIMS, Maire, informe que :

- par délibération du 20 juin 2023, le conseil municipal a décidé le reversement du produit de la chasse aux propriétaires.
- par délibération du 19 septembre 2023, le conseil municipal a validé la consistance des lots et réserves et a autorisé le renouvellement des baux de chasse par conventions de gré à gré.

Les actuels locataires des lots de chasse, à savoir Monsieur Geert PAGENSTERT pour le lot n°1 et Monsieur Hervé MONNIER pour le lot n°2 ont fait valoir leur droit de priorité pour le renouvellement des baux de chasse pour la période 2024-2033 et ont déposé leur candidature.

La Commission Communale Consultative de la Chasse, réunie le 16 octobre dernier a examiné la complétude des dossiers des deux candidats. Elle a émis un avis favorable pour les locataires et permissionnaires suivants :

<b>Lots</b>	<b>Lot n°1</b> <b>407 hectares 26 ares et 94 ca</b> <b>Montant location : 900 €</b>	<b>Lot n°2</b> <b>347 hectares 40 ares 80 ca</b> <b>Montant location : 2 000 €</b>
<b>Locataire</b>	Société de chasse Hammerstatt Président : Geert PAGENSTERT	Société de chasse les Amis Ain Savoie Président : Herbé MONNIER
<b>Permissionnaires</b>	Geert PAGENSTERT Kerstin PAGENSTERT Hans IMOBERSTEG Beat KUHNI	Noël RONJON Jean Marc SCHUTZ

- Vu le cahier des Charges techniques de la chasse pour la période 2024-2033 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Communale Consultative de la Chasse du 16 octobre 2023 ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :**

- **donne un avis favorable à l'agrément des locataires et permissionnaires des lots de chasse n°1 et n°2 pour la période 2024-2033 tels que définis dans le tableau ci-dessus ;**
- **autorise le Maire à signer les conventions de gré à gré pour le renouvellement des baux de chasse pour la période 2024-2033, ainsi que tout document en rapport avec la présente délibération.**

**POINT N° 15**  
**Refacturation des frais liés à la chasse communale**

Mme Roland ONIMUS, Maire, rappelle que le Conseil Municipal du 20 juin 2023 a validé la redistribution du produit de la chasse au profit des propriétaires fonciers pour la période 2024-2033.

Cette répartition nécessite l'utilisation d'un logiciel dédié entraînant des frais pour la commune. Il est proposé de déduire le montant du coût annuel du logiciel de gestion de la chasse (évalué à 300 € HT) du produit annuel de la chasse.

Cette déduction sera valable à compter de cette année et pour la période de renouvellement des baux de chasse 2024-2033.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :**

- **décide de déduire les frais liés au coût du logiciel de chasse, estimés à 300 € HT en 2023, du produit annuel de la chasse pour la période 2023-2033.**

**POINT N° 16**  
**Acte de mainlevée du droit à la résolution**

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que dans le règlement du lotissement de 1971 dénommé « NOUVEAU QUARTIER » il a été stipulé ce qui suit :

**Chapitre II - Obligation de construire**

Article 4 – Objet de la cession

La cession d'une parcelle à un acquéreur est consentie en vue de la construction à usage principal d'habitation.

Le ou les bâtiments devront être édifiés en conformité des dispositions du plan-masse du lotissement et des prescriptions du présent règlement.

Article 5 – Délais d'exécution

Tout acquéreur d'une parcelle doit :

- Obtenir dans un délai de deux ans, à dater de la signature de l'acte de cession, l'arrêté de permis de construire ;
- Avoir terminé les travaux et présenté le certificat de conformité dans un délai de dix-huit mois à dater de la délivrance du permis de construire (...).

L'inscription du droit à la résolution grevant les **BIENS** et profitant à la Commune de BANTZENHEIM garantit l'obligation de construire sur les terrains du lotissement des maisons à usage d'habitation dans un délai de 2 ans à compter de la signature de l'acte de vente en date du 16 mai 1972.

Cette obligation ayant été respectée, la parcelle étant surbatie d'une maison à usage d'habitation, l'inscription n'a plus lieu d'être maintenue et doit faire l'objet d'une radiation par mainlevée.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :**

- **approuve l'acte de mainlevée du droit à la résolution nommé ci-dessus.**

**POINT N° 17**  
**Délégation de signature : information**

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que :

**Déclaration d'intention d'aliéner**

Jean-Marc LANG - Notaire

Propriété sise rue de Bâle

Cadastrée section 25 n°270/21 et 272/21 d'une superficie totale de 14,35 ares.

**Le conseil municipal prend acte de ces informations.**

**POINT N° 18**  
**Informations communiquées par les Adjointes**

**Informations communiquées par M. Jean-Marc PILOT, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

- **Conseil des enfants**

Les jeunes membres ont apporté chacun une proposition sur le réaménagement de la cour de l'école, avec beaucoup de demandes de végétalisation, une cabane en bois, un potager, des arbres, des bancs, une balançoire, un city park, et de manière unanime : un coin calme arboré. Le retour des petits camarades fait ressortir qu'ils sont tous très impactés par les problèmes environnementaux et ils demandent de la végétalisation. Toutes les propositions vont être mises en œuvre et l'avis des institutrices sera sollicité également.

Le city park proposé est un projet pratiquement acquis qui servira non seulement pour les enfants mais également pour les pratiques sportives (évitant ainsi un déplacement constant vers la salle de sports).

Les idées et souhaits des enfants serviront à l'établissement d'un cahier des charges et l'aide d'un tiers sera sollicitée pour obtenir des propositions qui seront soumises au conseil des enfants puis au conseil des adultes.

**Mme Céline MIEHE** souhaite avoir des précisions quant à l'aide d'un tiers.

**M. Jean-Marc PILOT** précise qu'il s'agit d'un organisme, cabinet ou autre, habitué à travailler sur ce type de projets à qui sera fourni le cahier des charges basé sur les demandes des enfants, avec comme objectifs incontournables, le coin calme, la végétalisation.

- **Marché de la Saint-Nicolas**

Réunion du 16 octobre avec les associations du village, dont 9 étaient présentes dans une entente cordiale. Sept producteurs ou artisans participeront à ce marché.

Les horaires du marché ont été définis pour le samedi après-midi de 14 h à 21 h.

Les deux routes seront bloquées devant le marché et il y aura le concert de la chorale éphémère et le concert de la musique au niveau de l'église.

**M. Dominique RUEFF** dit qu'en passant près de la déchetterie de Chalampé dernièrement il a constaté l'excellente facture des chalets qu'ils ont achetés et stockés là-bas.

**M. Jean-Marc PILOT** tient à préciser que 2 d'entre eux appartiennent à Bantzenheim. Les achats avaient été faits en commun pour en diminuer le coût. Chalampé a proposé le stockage de ces 4 chalets ce qui est arrangeant. En cas de besoin, par exemple pour le marché de la Saint-Nicolas, les 2 chalets nous appartenant seront récupérés. Ils pourront également parfaitement être utilisés lors d'autres événements comme la fête des rues.

**Mme Erika HELM-KUPPEK** propose son aide en cas de nécessité.

**M. Jean-Marc PILOT** applaudit une telle initiative vu la rareté de la démarche. Il précise par ailleurs avoir pris contact avec les amis de GONTAUD qui ont décliné l'invitation pour le marché de la Saint-Nicolas vu la proximité calendaire de leur propre marché de Noël tout en se réservant cette belle opportunité pour l'an prochain en cas de reconduction de notre part.

- **Syndicat d'eau**

Pour information, en juin 2021 un contrat avait été passé avec Pascal KOHLMANN pour continuer la partie technique du syndicat d'eau. Le contrat arrivant à échéance en mai 2024. Il aurait dû être

renouvelé par le syndicat mais le centre de gestion a demandé à ce que les textes soient respectés et une publication d'offre d'emploi devra donc être faite pour respecter la loi.

- **Réflexion pour l'aide financière aux jeunes**

Tout le monde était lancé sur une réflexion portant sur une éventuelle aide financière pour les jeunes faisant du sport à l'extérieur, etc. Le conseil des enfants nous a également posé la question pour ceux qui prennent une licence UNSS (sport scolaire). Il faut préciser que le sujet doit faire l'objet d'une réflexion plus approfondie lors d'une commission.

**M. Frédéric BRENDER** tient à préciser que la dernière fois la discussion a porté sur l'aide d'une subvention aux associations pour les jeunes.

**M. Jean-Marc PILOT** confirme ces propos et ajoute que la question a été reportée sur les jeunes pratiquant du sport à l'extérieur. Elle peut donc être reposée avec une intégration éventuelle de la partie UNSS. La voie est ouverte pour la réflexion à mener.

### **Informations communiquées par Mme Edith ZANINETTI, 2e Adjointe au Maire**

- **Travaux rue de la Hardt**

La reprise de la chaussée a été faite.

- **Dossier école primaire et du parc**

Pour les dossiers de l'école primaire et du parc, une demande de prix a été déposée auprès de l'ADAUHR et de l'AFUT pour une assistance à maîtrise d'ouvrage. L'AFUT a prévu de nous répondre dès le mois de novembre.

- **Aménagement rue de Bâle**

Une réponse a été obtenue également pour l'aménagement de la rue de Bâle ; l'AFUT nous assistant dans la pré-étude est également missionnée pour organiser la réunion publique à la date que nous aurons choisie.

- **Démolition de la maison VOGEL**

Elle est imminente. Une réflexion devra être menée quant au futur parking.

- **Visite de la chaufferie au miscanthus - Samedi matin à la mairie d'Ammertwiller**

Visite des hangars de stockage de miscanthus coupé. Il s'agit d'une herbe qui pousse toute seule, coupée une fois l'an, débitée en petits tronçons utilisés comme des pellets, dont il existe plusieurs variétés. Le miscanthus planté au départ sur cette commune devait servir à diminuer la forte teneur en nitrates de l'eau. Une fois l'objectif atteint, et pour ne rien laisser se perdre, la solution d'une chaufferie au miscanthus s'est imposée. Celle-ci alimente plusieurs bâtiments dont l'école ainsi que des particuliers.

Le tarif est intéressant par rapport au contexte de la biodiversité des énergies renouvelables.

Ils ont dépensé 450 000 euros avec une part importante de subventions pour l'installation. Tous les renseignements à ce sujet sont déjà parvenus en mairie de Bantzenheim.

**M. Frédéric BRENDER** indique qu'avant de parler de projet potentiel il faut une discussion au préalable pour définir notre orientation.

**M. Daniel GODINAT** ajoute que pour Ammertwiller, le but principal était d'être le moins dépendants possible des variations tarifaires de l'énergie pour le chauffage de leurs bâtiments, puis de valoriser la surface plantée en miscanthus et imposée aux exploitants du secteur, ce qu'ils ont réussi à faire en garantissant un approvisionnement stable, grâce à une gestion totalement autonome. L'achat d'une grande remorque leur a également permis de gagner du temps au niveau du remplissage sur les différents sites de chaufferies (économie d'un voyage). Ils sont totalement maîtres de leur installation.

La quantité de miscanthus produite se situe entre 10 et 15 tonnes par hectare et ne demande ni arrosage, ni engrais, ni désherbage. Une fois plantée, cette herbe perdure durant une vingtaine d'années sans problèmes. Pour le moment, 26 hectares de miscanthus sont plantés et 10 hectares de plus sont en prévision pour aboutir à une totale indépendance en énergie.

- **Maison pour tous**

Un appartement T3 est toujours disponible pour un couple.

Ils sont toujours en recherche de deux personnes du village qui souhaiteraient participer aux activités proposées, soit deux repas par semaine, des jeux, des visites. Beaucoup de partenariats sont faits avec Les Molènes (loto, etc.).

Une après-midi « portes ouvertes » est prévue le vendredi 3 novembre de 13h30 à 17h00 permettant de découvrir l'aménagement de cet espace.

### **Informations communiquées par M. Frédéric BRENDER, 3<sup>e</sup> Adjoint au Maire**

- **UNC - AG du samedi 30 septembre**

Présidée par M. Roland ONIMUS, son activité porte sur la commémoration de nos fêtes nationales. L'information principale est la transformation de cette section en association. Il est à noter qu'elle s'est enrichie de quelques nouveaux membres dernièrement.

- **Association des Désingueurs – AG samedi 7 octobre**

Leur activité principale est de préparer et de participer aux défilés de carnaval un peu partout en Alsace. L'association a acquis un char et leurs membres se chargent de le décorer. L'année prochaine ils fêteront le cinquième anniversaire de leur association.

- **Association du Tennis – AG jeudi 19 octobre**

Il y a une progression du nombre des membres. Des cours de tennis préparent les jeunes qui s'engagent pour les championnats. Des entraînements existent pour les adultes dont on peut noter des participations aux championnats en compétition.

L'association remercie la commune pour les subventions accordées. L'aménagement des terrains qui a ainsi pu être réalisé est fortement apprécié. Un regret porte néanmoins sur le grillage qui n'est pas au niveau de la qualité des courts.

Victimes de leur succès ils sont obligés de jouer des coudes pour obtenir des créneaux horaires dans la salle des sports.

- **Commission info/communication**

Nous allons réunir la commission info-communication le 8 novembre.

- **Cérémonie des nouveaux arrivants**

Elle est prévue le 15 novembre.

### **Informations communiquées par Mme Martine LUTHRINGER, 4<sup>e</sup> Adjointe au Maire**

- **Etude d'aménagement et sécurisation des rues**

La personne en charge de l'étude a quitté l'ADAUHR et le dossier a pris un peu de retard. Nous serons contactés par sa remplaçante dans une semaine de jours. La commission environnement sera réunie à cette occasion.

- **Réunion publique – Circulation de la rue de l'Eglise**

Ce dossier sera certainement discuté également en commission environnement, entre autres pour les problèmes de stationnement récurrents, la dangerosité de l'entrée et de la sortie de cette rue. Les habitants de cette voie qui ont demandé une réunion publique, ainsi que tous les habitants du village seront invités à participer à cette réunion publique qui se tiendra le 6 novembre à 19h30 à la salle des fêtes.



- **Plan Communal de Sauvegarde**

Un mail adressé aux personnes faisant partie de la cellule communale de crise les informera de la réception prochaine de nouveaux classeurs. Tous les habitants ont reçu une plaquette sur les risques technologiques industriels. Il est à déplorer qu'elles aient été distribuées un jour de pluie, car empreintes d'humidité il y a lieu d'espérer, vu leur intérêt, que la conservation desdits documents ne soit pas compromise.

- **Réserve Communale de Sécurité Civile**

Lors de notre rencontre avec le responsable de la réserve communale de sécurité civile d'Ottmarsheim, il nous a été expliqué comment ils se sont organisés, le budget à prévoir (chaussures, vêtements : sweat-shirts, tee-shirts, anoraks) et la manière de recruter des personnes. Notre réflexion sur le sujet se poursuit donc.

- **Fête des aînés – 10 décembre**

Le temps passé avec la commission a été très convivial. La composition des colis a été définie.

- **SIVOM – Comité d'Administration**

Petit bilan sur les déchets :

- Les Ordures Ménagères et Assimilées ont diminué en 2022 par rapport à 2021 mais nous sommes toujours à 331 kg/habitant/année. L'année précédente nous étions à 343 kg/habitant/année.
- Au niveau des ordures ménagères (poubelles brunes) ça a baissé aussi de 2,87% par rapport à 2021 mais c'est dû essentiellement à la mise en place de la collecte de poubelles jaunes en porte à porte.
- Au niveau ordures ménagères pures on est à 226 kg/habitant/année en moyenne. Il y a encore des efforts à faire.

**Mme Edith ZANINETTI** signale que le SIVOM, qui vient régulièrement constater l'état de remplissage des bennes, aurait dû remarquer qu'elles ont actuellement atteint le niveau de saturation.

**M. Bernard RAILLARD** revient sur l'entretien téléphonique qu'il a eu avec l'entreprise ALSACECHIMIE, lors duquel il avait été question d'une visite des installations qu'il souhaiterait pouvoir effectuer.

**Mme Martine LUTHRINGER** rappelle que des visites sont régulièrement organisées pour les habitants et une participation de M. RAILLARD serait la bienvenue, mais cette visite sera placée en dehors d'une commission environnement comprenant juste une réunion d'information.

**Mme Claire RADZUWEIT** revient sur le point des ordures avec les poubelles brunes dont le passage est hebdomadaire, et pour les poubelles jaunes d'un passage toutes les deux semaines. Le passage hebdomadaire des poubelles brunes peut se justifier en été par rapport à la chaleur, mais pas en automne et en hiver.

**M. le Maire** précise qu'une réflexion sur la réorganisation de la tournée des poubelles est en cours.

**Mme Erika HELM KUPPEK** interroge par rapport aux composteurs car dans le bulletin communal de Bantzenheim de septembre figurait une adresse pour l'achat de composteurs mais elle n'a rien trouvé à ce sujet. Une consultation précédente sur le site lui a appris qu'il n'y aurait plus de composteurs disponibles avant l'année prochaine.

**M. le Maire** déclare que les composteurs ont eu un tel succès que le stock a été épuisé très vite. Une nouvelle campagne sera lancée début d'année prochaine.

**M. Bernard RAILLARD**, qui avait réussi à en acquérir un, exprime une réelle satisfaction pour le nouveau composteur.

**Mme Edith ZANINETTI** souhaite que Mme Martine LUTHRINGER exprime lors d'une prochaine réunion le mécontentement des habitants soumis à toujours plus de tri et paradoxalement toujours plus de taxes.

**Mme Martine LUTHRINGER** précise que le problème vient de la progression des erreurs de tri qui sont faites et qui coûtent bien plus cher que la collecte normale. Les campagnes pour un tri correct vont donc continuer avec des consignes négatives : « NE PAS METTRE ÇA... » afin de rendre les règles de tri plus compréhensibles.

**Mme Erika HELM KUPPEK** s'interroge par rapport à la gestion des composteurs dans les immeubles à partir de l'an prochain.

**M. le Maire** rappelle que ce problème avait déjà été évoqué à l'époque où la communauté de communes gérait les ordures car trop de gens n'avaient pas respecté les règles en faisant n'importe quoi et ce dispositif avait été abandonné rapidement par manque de civisme.

**M. Bernard RAILLARD** cite l'exemple de composteurs collectifs placés en ville où les gens jettent leurs déchets verts et les recouvrent de sciure et cette collecte semble fonctionner.

**Mme Martine LUTHRINGER** annonce que pour les immeubles, le projet est de revenir au point tri plutôt qu'au ramassage des poubelles jaunes où il y a le plus d'erreurs.

**Mme Linda MANA** observe, que pour le ramassage des poubelles brunes qui concerne toutes les communes de la m2A, il semblerait qu'il y ait bien plus de passages à Mulhouse que dans toutes les autres communes où l'on cherche à les diminuer. C'est dérangeant car on favorise un comportement qui n'évoluera pas dans le bon sens alors que d'autres font tellement d'efforts.

**M. Frédéric BRENDER** aimerait revenir sur la remarque de Mme Edith ZANINETTI par rapport au coût de ramassage des ordures ménagères. Après avoir quitté la communauté de communes du pays d'Ottmarsheim et intégré la m2A et le SIVOM il y a eu une augmentation de tarif qu'on paie sur les 8 ans. A savoir : la communauté de communes prenait en charge pratiquement 90% des frais d'OM. Nous avons gagné en confort de tri parce que les poubelles jaunes n'existaient pas et cette « facilité » a un coût. Bantzenheim aura beau faire des efforts de tri, ce n'est pas forcément nos habitants qui en bénéficieront directement puisque tout est lissé au niveau de la m2A.

**Le conseil municipal prend acte de ces informations.**

**POINT N° 19**  
**Divers**

M. le Maire transmet les informations suivantes :

**Anniversaires de septembre**

Remerciements de la part de :

- Mme HAEFLINGER Marie, 98 ans
- Mme DI GRANDE Elda, 95 ans
- Mme BRUNNER Marie, 85 ans
- M. SCHNEIDER Léon, 80 ans
- M. GRUNENWALD Jean, 80 ans

**EnR (Energies renouvelables)**

**M. Daniel GODINAT** s'inquiète des éventuelles demandes d'implantation de panneaux photovoltaïques au sol et souhaiterait vivement que la commune refuse totalement cette pratique vu l'absurdité de neutraliser du terrain agricole sur lequel on ne pourrait plus faire de plantation.

Il rajoute que les maisons correctement orientées Est / Ouest sont totalement à même de produire du courant et la production serait pratiquement équivalente aux maisons orientées plein sud.

**M. Bernard RAILLARD** signale que pour une telle décision, l'assurance d'être gagnants pourrait motiver les gens.

**Mme Edith ZANINETTI** précise que la question avait déjà été un peu étudiée précédemment lorsqu'elle avait assisté à une réunion à ce sujet et beaucoup de maires avaient affiché leur scepticisme en traitant le projet d'utopique. A l'horizon de 2050 nous avons l'obligation de descendre la quantité des énergies renouvelables, pour gagner 40 ou 50% de hertz. Marquer en rouge le toit de l'église ou d'autres bâtiments afin d'y implanter des panneaux photovoltaïques pour arriver à ce score frise l'utopie pure.

**Mme Linda MANA** indique que certains habitants de son secteur l'avaient interrogée sur l'éventualité d'une réunion publique à ce sujet et pour savoir si, selon l'engouement des participants, la mairie envisagerait la mise en place d'un groupement afin d'obtenir des offres plus intéressantes.

**M. Frédéric BRENDER** signale que les toits des bâtiments publics et privés sont concernés.

**M. Bernard RAILLARD** informe qu'il faudrait contacter cette entreprise française, qui fait des panneaux solaires et de l'eau chaude parce qu'ils cherchent des toits « vitrines ».

**Exposition de M. THUET Jean-Claude**

L'exposition s'est bien déroulée. Elle a été visitée par l'école de Bantzenheim.

**11 novembre**

Dépôt de 3 gerbes (CM, conseil des enfants, Souvenir Français)

**Forum M2a**

M. le Maire encourage les conseillers à suivre les forums.

### **Intervention des Pompiers – FC Football**

M. le Maire félicite le corps local et notamment le fils de la victime, le spectateur ayant fait les premiers gestes de secours ainsi que l'infirmière sur place.

La personne secourue se porte bien et n'a aucune séquelle.

**Le conseil municipal prend acte de ces informations.**

### **INFORMATIONS DES ELUS**

**M. Jean-Marc PILOT** intervient en tant qu'habitant de Bantzenheim pour exprimer son vif mécontentement car il vient de réceptionner le document concernant sa taxe foncière avec une augmentation de 7,1% liée à la revalorisation de la valeur locative établie par les services des impôts. Par effet, cette augmentation de 2% qui a été décidée par la m2A pour l'année 2023 dans les faits se traduit pour beaucoup d'habitants à + de 100% d'augmentation par rapport à l'intercommunalité. À titre personnel elle est de 140% ce qui est proprement scandaleux, même si l'on peut admettre qu'il puisse y avoir des augmentations, des services qui se mettent en place, mais pas à ce taux ! Par de nombreuses rencontres avec échanges, force est de constater que pour beaucoup d'entre nous la hausse est de 100% au niveau de l'intercommunalité.

**M. Frédéric BRENDER** déclare qu'au niveau communal bien des efforts sont faits.

**Mme Linda MANA** souhaite connaître la situation de M. Roland ONIMUS en tant que Maire défendant la position de Bantzenheim et son statut de vice-président de la m2A. Dans quelle mesure arrive-t-on à se mobiliser pour freiner des décisions venant de plus haut ?

**M. le Maire** informe que chaque vice-président a des missions bien précises, celles de M. le Maire concernent la gestion des Musées, du Zoo et des affaires transfrontalières. Bien évidemment, M. le Maire peut appuyer des demandes mais il ne représente qu'une voix lors des votes en assemblée.

**M. Daniel GODINAT** signale, par rapport à la demande de Mme Edith ZANINETTI, que les travaux de réfection du Ottmarsheimerweg, réalisés par l'Association Foncière, sont terminés. Il tient cependant à rappeler qu'il ne s'agit pas d'un chemin de déviation mais d'un chemin rural uniquement autorisé aux exploitants agricoles et aux riverains. En cas de contrôle par la Brigade Verte les contrevenants n'auront qu'à s'en prendre à eux-mêmes.

**Mme Erika HELM-KUPPEK** a constaté que le personnel communal chargé du ramassage des poubelles au cimetière, les laisse 2 ou 3 jours à l'extérieur et que les gens en profitent au passage pour les remplir.

Par ailleurs, il y a des panneaux au cimetière « attention ça pousse - re-végétalisation en cours - veillez à ne pas endommager les semis lors de votre passage », mais comment savoir où sont les semis ?

**M. le Maire** prend note du problème des poubelles et signale que les semis se trouvent à l'endroit d'implantation des panneaux.

**M. Dominique RUEFF** aimerait revenir à la relation sapeurs-pompiers - mairie. Il a eu plusieurs interventions et les informations passent directement en mairie. Il n'intervient qu'en cas de besoin d'urgence, soit pour un outil ou un camion cassé, car ils doivent être rapidement réparés ou remplacés pour être à nouveau disponibles immédiatement. Il en profite au passage pour remercier les services techniques pour leur grande réactivité.

**Mme Erika HELM-KUPPEK** a été destinataire d'une invitation à une réunion sur les violences faites aux femmes. Celle-ci étant destinée à tous les élus, elle se charge de la transmettre aux autres membres. Elle même y a répondu en s'inscrivant à cette séance.

**Mme Linda MANA** a rencontré Mme GICKEL qui lui a fait part des problèmes d'exiguïté de la ludothèque et évoqué une éventuelle possibilité d'un déménagement vers le bâtiment dans lequel on donnait des cours de religion.

**M. le Maire** signale l'obligation de mettre à la disposition de l'évêché la salle de religion.

**M. Jean-Marc PILOT** fait savoir que pour toute demande, Mme GICQUEL devrait passer par la présidente de la MJC dont sa section dépend.

La séance est close à 21h45.